

Direction générale
RDE/ODE/ITO

SSP / VPOD
Monsieur Yves MUGNY
Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

Genève, le 10 juillet 2008

Dimanches de repos – Application RTT

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 17 juin 2008 concernant le non respect des 26 dimanches de congé par année au sein du service AMS de la division Opérations en application du RTT et sommes à même de vous répondre ce qui suit :

Nous sommes conscients de la problématique que vous soulevez et qui est due essentiellement à un sous-effectif temporaire au sein de ce service. Nous avons déjà pris les dispositions nécessaires pour corriger cette situation et engagé deux collaborateurs supplémentaires qui suivent actuellement la formation nécessaire pour obtenir leur licence. Ils devraient normalement prendre leur fonction au début de l'hiver prochain, sous réserve bien entendu de la réussite de leurs examens.

Dès leur prise de fonction, nous devrions être en mesure de respecter les dispositions de l'art 44 RTT au sein du service AMS et étudierons alors la manière la plus adéquate pour permettre la compensation du non respect de ces 26 dimanches libres en 2007.

Nous ne manquerons pas de reprendre contact avec vous en temps opportun.

Vous remerciant pour votre compréhension, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Olivier DELÉTRAZ

Chargé de la division
Ressources Humaines

Robert DEILLON

Directeur général